Pays de Grasse
communauté d'agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 05 novembre à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 29/10/2026 Date de publication :

L'an deux mille vingt-six et le cinq novembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 25 (1 vacant)

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 3 dont pouvoirs : 0

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Dominique CONDO, Sandrine GIRAUD, Jean-Marc MACARIO, Damien MATTEOLI, Ismaël OGEZ, Adrien PRATO, Hervé ROMANO, Gilles RONDONI, Florent ROSSI, François ROUSTAN, Ludovic SANCHEZ-ZAMPOLINI, Claude SERRA, Florence SIMON, Clément THIERY, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Claude SERRA, Florence SIMON, Clément THIERY après le vote des décisions.

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Marie-Louise GOURDON, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. ***Projets de décisions du bureau communautaire***

 DB2026_098 : *FONCIER - Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets, 3 Traverse Sainte Marthe, à Grasse*

 DB2026_099 : *MOBILITES-TRANSPORTS – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) à la commune de Mouans-Sartoux pour la réalisation de quatre arrêts de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de la requalification de la Corniche Paul Bénard RD404*

 DB2026_100 : *SPORTS - Demande de subventions - Événement Sportif 2027*

 DB2026_101 : *SPORTS - Décision relative à l'organisation de la course et du village « Ride and Trail By Pays de Grasse »*

 DB2026_102 : *JEUNESSE - Adoption et mise à jour du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs de la CAPG*

DB2026_103 : *COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre à bons de commande – Procédure formalisée avec négociation – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier, la Marigarde et la Paoute (02 lots) – Lot 01 : Extension de la station d'épuration de Plascassier à 3 100 EH - Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2022/38.1 attribué au Groupement Cabinet Merlin/EURYECE*

DB2026_104 : *COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre à bons de commande – Procédure formalisée avec négociation – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier, la Marigarde et la Paoute – Lot 02 : Abandon de la station d'épuration de Marigarde, raccordement sur le système d'assainissement de La Paoute, réalisation d'un bassin d'orage, renforcement des capacités de dégrillage et de relevage sur la Paoute - Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022/38.2 attribué au Groupement Cabinet Merlin/EURYECE*

DB2026_105 : *COMMANDE PUBLIQUE - Groupement de commandes - Renouvellement de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de modules complémentaires et prestations de développement et maintenance du système commun aux applications mobiles des réseaux de transports urbains*

DB2026_106 : *HABITAT ET LOGEMENT - Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions*

DB2026_107 : *DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Les Mujouls - Clôture de l'opération Rénovation du bâtiment de la mairie – Phase 3*

2. ***Préparation du conseil communautaire***
3. ***Présentation des résultats de l'étude des besoins Petite Enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale***
4. ***Présentation de l'association Instinct Animal qui gère le Centre de soins de la faune sauvage de Saint-Cézaire sur Siagne***
5. ***Questions diverses***

Décision n°DB2026_098 : Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets, 3 Traverse Sainte Marthe, à Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte des déchets et de la mise en place du tri des emballages en centre historique de la ville de Grasse, la Communauté d'agglomération collabore avec la SPL Pays de Grasse Développement. Lors de la réalisation des opérations de renouvellement urbain menées en centre-ville historique, la SPL prévoit lorsque cela est possible, des locaux permettant la suppression des conteneurs sur la voie publique et le renforcement du service de collecte des déchets.
Dans ce contexte, il est proposé d'acquérir un local de 18.40 m², sis 3 Traverse Sainte Marthe à Grasse, pour un montant de 14 500 € HT, hors frais d'enregistrement et de publicité.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition du local à déchets, lot n° 3 de la copropriété sise au N° 3 Traverse Sainte Marthe à Grasse, sur la parcelle cadastrée BE0069, pour un montant total de 14 500 € HT, hors frais d'enregistrement et de publicité ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités réglementaires et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

Décision n°DB2026_099 : Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) à la commune de Mouans-Sartoux pour la réalisation de quatre arrêts de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de la requalification de la Corniche Paul Bénard RD404

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de Mouans-Sartoux pour la réalisation de quatre arrêts de bus aux normes d'accessibilité dans le cadre de la requalification de la Corniche Paul Bénard RD404.
Le montant du projet est estimé à 33 500 euros HT soit 40 200 euros TTC.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de mise en accessibilité de quatre (4) arrêts de bus dans le cadre de cette opération pour un montant prévisionnel de 33 500 euros HT soit 40 200 euros TTC ;

- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la commune de Mouans-Sartoux ;

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée ;

- **DE DIRE** que le financement de cette opération est prévu au budget 2026 et suivants (section investissement).

Décision n°DB2026_100 : Demande de subventions - Événement Sportif 2027

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Un événement sportif destiné aux amateurs de sport en plein air proposera d'accueillir, le 21 mars 2027, plusieurs disciplines notamment le trail, le VTT, le tandem, ainsi qu'un parcours handisport.
Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider le plan de financement de l'opération et à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud, du Département des Alpes-Maritimes et de l'Agence nationale du sport.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** le plan de financement présenté ci-dessus, dans le cadre de la demande de subvention ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement auprès de la Région, du Département et de l'Agence nationale du sport ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_101 : Décision relative à l'organisation de la course et du village « Ride and Trail By Pays de Grasse »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse organise, le dimanche 21 mars 2027, la première édition de la course nature itinérante « Ride & Trail by Pays de Grasse », regroupant plusieurs disciplines : VTT, Run & Bike, Tandem et trail.
Afin de valoriser les paysages et le patrimoine naturel du territoire et de fédérer un réseau d'acteurs économiques et institutionnels, un village de départ et d'arrivée sera installé pour accueillir les participants, partenaires, clubs sportifs et acteurs locaux.
Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le règlement de la course ainsi que la charte des exposants du village et sa fiche d'inscription, présentés en annexe à la présente décision.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le règlement de la course « Ride & Trail by Pays de Grasse », joint en annexe à la présente décision ;

- **D'APPROUVER** la charte des exposants du village « Ride & Trail by Pays de Grasse » ainsi que sa fiche d'inscription, jointes en annexe à la présente décision ;

- **D'AUTORISER** la diffusion de ces documents auprès des participants, exposants, partenaires et acteurs concernés, ainsi que leur publication sur le site de l'événement.

Décision n°DB2026_102 : Adoption et mise à jour du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs de la CAPG

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le règlement intérieur d'accueil périscolaires et de loisirs applicable sur les communes du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse où elle exerce sa compétence jeunesse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisir en annexe ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement applicable jusqu'au 31 août 2027.

Décision n°DB2026_103 : Accord-cadre à bons de commande – Procédure formalisée avec négociation – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier, la Marigarde et la Paoute (02 lots) – Lot 01 : Extension de la station d'épuration de Plascassier à 3 100 EH - Avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2022/38.1 attribué au Groupement Cabinet Merlin/EURYECE

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 ayant pour objet d'adapter le périmètre des études et travaux relatifs à la station d'épuration de Plascassier, d'une part, et d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre afin de tenir compte des études complémentaires rendues nécessaires par l'évolution des besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, d'autre part.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2, joint en annexe, à l'accord-cadre n° 2022/38.1 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement Cabinet Merlin/EURYECE ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 pour un montant maximum par période fixé à 300 000 € HT.

Décision n°DB2026_104 : Accord-cadre à bons de commande – Procédure formalisée avec négociation – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier, la Marigarde et la Paoute – Lot 02 : Abandon de la station d'épuration de Marigarde, raccordement sur le système d'assainissement de La Paoute, réalisation d'un bassin d'orage, renforcement des capacités de dégrillage et de relevage sur la Paoute - Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022/38.2 attribué au Groupement Cabinet Merlin/EURYECE

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 ayant pour objet d'adapter le périmètre des études et travaux relatifs à la station d'épuration de la Paoute, d'une part, et d'ajouter une tranche de rémunération complémentaire au Bordereau des Prix Unitaires pour les prestations associées, d'autre part. Enfin, il est proposé d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre afin de tenir compte des études complémentaires rendues nécessaires par l'évolution des besoins du maître d'ouvrage.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1, joint en annexe, à l'accord-cadre n° 2022/38.2 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement Cabinet Merlin/EURYECE ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant maximum par période fixé à 300 000 € HT.

Décision n°DB2026_105 : Groupement de commandes - Renouvellement de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de modules complémentaires et prestations de développement et maintenance du système commun aux applications mobiles des réseaux de transports urbains

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le renouvellement de la convention constitutive du groupement de commandes entre la CACPL, la CASA et la CAPG pour les achats de modules complémentaires, des prestations de développement et la maintenance d'un système commun aux applications mobiles des trois réseaux de transports urbains. La CACPL est désignée coordonnateur et pilote du groupement.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la CACPL, la CASA et la CAPG pour les achats de modules complémentaires, des prestations de développement et la maintenance d'un système commun aux applications mobiles des trois (3) réseaux de transports urbains ;

- **D'APPROUVER** la désignation de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins comme coordonnateur du groupement de commandes ;

- **D'APPROUVER** la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe ;

- **DE PRENDRE** acte que chaque membre du groupement prendra à sa charge les dépenses liées à ses propres besoins ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DE PRECISER** que les budgets nécessaires au financement des dépenses afférentes seront prévus au budget 2027 et suivants.

Décision n°DB2026_106 : Aides à l'amélioration de l'habitat privé – Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés "Mon Accompagnateur Rénov'" (MAR) et ceux bénéficiant d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les projets retenus dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) portent sur un montant total de travaux de 367 596,00 € HT subventionné à hauteur de 42 999 € par la communauté d'agglomération et 23 177,00 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par les conventions d'OPAH RU (2022–2027), de pacte territorial France Rénov' (2025-2029), et par la présente décision, les aides de la communauté d'agglomération pour un montant global de **42 999,00 €,** et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **23 177,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2026 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;

- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2026_107 : Commune des Mujouls - Clôture de l'opération Rénovation du bâtiment de la mairie – Phase 3

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'opération de rénovation de la mairie de la commune des Mujouls, dont la maîtrise d'ouvrage de la phase 3 avait été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, est aujourd'hui financièrement achevée. Il convient donc d'en adopter le plan de financement définitif et de clôturer cette opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération selon la fiche financière détaillée jointe en annexe ;

- **DE CLOTURER** cette opération.

- Les sujets suivants ont été abordés :

 - **Préparation du conseil communautaire**
 - ***Présentation des résultats de l'étude des besoins Petite Enfance dans le cadre de la Convention Territoriale Globale***
 - **Présentation de l'association Instinct Animal qui gère le Centre de soins de la faune sauvage de Saint-Cézaire sur Siagne**
 - **Questions diverses**

Fin de la séance à 11h58

Fait à Grasse, le 06 novembre 2026

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes